

M A I R I E D E



## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

**Compte-rendu affiché le :** 18 avril 2011

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 22 avril 2011

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 8 avril 2011

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Johanne FOURNIER-GERIN

**Membres présents à la séance :** Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**  
Gérard ESCALES à Philippe DENIS – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET.

**N° 11-03-27**

**OBJET :**

**Régie Service Animation :  
tarifs sortie en car et Estivales  
du Cloître.**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-27

OBJET DE LA DELIBERATION :

**REGIE SERVICE ANIMATION – TARIFS SORTIE EN CAR ET ESTIVALES DU CLOITRE**

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Animation pour des animations estivales.

- Une sortie est organisée en car, le 5 juillet 2011, dans le Puy de Dôme pour la visite du jardin d'Arlanc et du musée Daniel Pouget à Chazelles-sur-Lavieu.  
Le tarif de 25 € par personne est proposé.

- La mise en place des "Estivales du Cloître" qui offrira tout au long de l'été une programmation variée avec huit dates de concert, le vendredi soir.

Il convient de fixer le tarif de ce spectacle. Monsieur le Maire après avis de la commission propose :

- 8,00 € par personne,
- 6,00 € en tarif réduit pour les moins de 16 ans et étudiants (sur présentation de la carte)
- Pass 20 € pour 4 spectacles.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le droit d'inscription à la sortie organisée le 5 juillet 2011 dans le Puy de Dôme à 25 € par personne,
- **FIXE** le droit d'entrée à chaque concert des Estivales du à 8,00 €, un tarif réduit pour les moins de 16 ans et étudiants à 6 € et un pass 4 spectacles à 20 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 21 AVRIL 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-27